

# CAHIER DES CHARGES BASIQUE POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS DE SURVEILLANCE HUMAINE

Extrait de la norme NF X 50-777 de l'AFAQ-AFNOR

L'établissement du cahier des charges par les clients doit être précédé d'une analyse des risques et des besoins avec l'appui éventuel d'un audit de sécurité, et être suffisamment ouvert pour que le prestataire puisse proposer des solutions innovantes.

## ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX, ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

- **Présentation du client**

- **Présentation du site :**

- implantation et plan
- équipements de sécurité (systèmes de détection incendie, intrusion, techniques, contrôles d'accès)
- environnement du site
- activités du site
- zones à risques
- classement du site par arrêté préfectoral : Immeuble de Grande Hauteur (IGH), Etablissement Recevant du Public (ERP), ...
- Plan d'Organisation Interne (POI),
- Plan Particulier d'Intervention (PPI)

- **Nature et conditions du marché :**

- mode de passation
- date de démarrage de la prestation
- durée du marché
- conditions financières
- clauses particulières d'assurances
- clauses de résiliation
- bonifications ou pénalités

- **Co-activité avec autres fournisseurs et/ou services internes de sécurité et/ou services publics.**

## ÉLÉMENTS TECHNIQUES

- **Définition de la mission en matière :**

- d'accueil et de contrôle d'accès
- de surveillance générale
- de surveillances technique et anti-intrusion
- de surveillance incendie
- de secours aux personnes
- de rondes de sécurité
- de prestations spécifiques

- **Consignes et règlement intérieur du client.**

- **Contraintes techniques :**

- formation et qualification du personnel
- matériel à utiliser :
- fourni par le prestataire
- fourni par le client
- organisation à mettre en place
- documents et enregistrements à tenir
- contraintes spécifiques.
- Limites de responsabilités.

- **Prestations complémentaires éventuelles.**

- **Recours éventuel à la sous-traitance.**

- **Critères d'évaluation de la prestation.**

- **Éléments demandés aux prestataires**

- Autorisations administratives.
- Garanties assurées (couverture d'assurance).
- Liste de références (avec possibilité de visite des sites).
- Déclarations sociales et fiscales.
- Certification NF SERVICE et autres certifications/qualifications.
- Habilitations.
- Trois derniers bilans.
- Effectifs détaillés.
- Implantations.
- Moyens matériels et humains (siège et agences).
- Engagement de confidentialité et de protection des informations.
- Engagement à respecter et maintenir les réglementations spécifiques et leur évolution (Convention collective, règlement intérieur du client, etc.).
- Engagement à respecter et maintenir les législations du travail, sanitaire et environnement.